

AFFAIRE N° 8

PRISE en charge au budget de la Commune d'une subvention de DEUX MIL-
LIONS de Fr CFA pour réparation du plafond du Grand Salon de l'Hôtel de Ville

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par lettre n° 956 III/3 du 20 Février 1962, le Préfet m'a informé de sa décision d'attribuer à la Commune une subvention de 2.000.000 de Fr CFA destinée à compléter le financement des travaux de réfection de la Mairie de Saint-Denis.

En vue du paiement de ces travaux je vous demande l'autorisation de prendre en compte cette allocation au budget de la Commune pour l'exercice 1962.

En recette au chapitre 73: Recouvrements et subventions

En dépense au chapitre 230: Travaux neufs./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 12 juin 1962
Le Préfet
Signé: Ferreux Brodieu